



Commune de May en Multien
Seine-et-Marne

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain FORESTIER, Maire.

Etaient présents : Alain FORESTIER, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, Caroline FOURMANOIR, Chantal BERGANDY, Michaël RUBENS, Virginie GUESDON, Jean Henri BORENTIN, Philippe ALLEMBACH, Marie-Thérèse RIVIERE

Absents excusés : François BROCHET donne pouvoir à Alain FORESTIER, Charles GARNIER donne pouvoir à Marie-Hélène RABELLE, Arnaud SIMONET donne pouvoir à Francine THIERY, Eric DUCREAU donne pouvoir à Michaël RUBENS

Absent : Gilles COLMANT

Jean Henri BORENTIN est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024 est adopté à la majorité par 14 voix pour.

1) DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de modifier le point 2 de la délibération portant sur les délégations consenties au Maire afin de préciser la limite d'emprunt à hauteur de 500 000 € HT, correspondant au montant approximatif du projet de contrat rural.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'approuver la modification apportée aux délégations consenties au maire par le conseil municipal.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

2) ANNULATION DE LA DELIBERATION N°17/2024 PORTANT SUR LA DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire fait part au conseil que la désignation des conseillers communautaires s'effectue automatiquement en application de la loi. Ainsi, la commune n'a pas compétence à prendre cette délibération.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'annuler la délibération n°17/2024 du 11 avril 2024.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

Pour que Monsieur Charles GARNIER puisse siéger en tant que conseiller communautaire, les membres du conseil municipal placés avant lui dans le tableau du conseil démissionnent de leur mandat de conseiller communautaire.

3) AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN CONTRAT RURAL AVEC LE MAITRE D'OEUVRE EN VUE DES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal pour élaborer un dossier de type contrat rural avec demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France et du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, de retenir le contrat du bureau Didier JAKUBCZAK pour une offre de 6 500 € HT (soit 7 800 € TTC). Celui-ci est en charge du lotissement Flobert et compte une vingtaine de contrats ruraux à son actif.

Le bureau sera chargé d'établir le dossier complet du contrat rural puis la maîtrise d'œuvre complète pour les différents chantiers, à réaliser au cours des années futures, avec une application de 5,8 % sur le coût de l'objectif des travaux prévus.

Il ajoute que le projet de travaux est basé sur les routes de Gesvres, des Cressonnières, des hameaux de Vernelle et Marnoue, et dans une moindre mesure celle du Plessis Placy.

Il explique que le mauvais état des routes communales est du au fait qu'elles sont entourées d'arbres qui apportent de l'ombre et l'humidité dès qu'il pleut. Souvent les accotements étant plus haut que la route, l'eau stagne en permanence et creuse les routes au fil des passages des usagers. Suite à plusieurs plaintes d'automobilistes, il faut apporter une solution durable.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de l'autoriser à lancer un contrat rural avec le bureau Didier JAKUBCZAK, maître d'œuvre.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

4) PROCEDURE D'ELABORATION DU ZONAGE DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE : ARRET DU PROJET

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq s'est engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une programmation technique et financière en matière d'assainissement des eaux usées et d'alimentation en eau potable.

A présent, elle aborde les étapes de validation des documents réglementaires, notamment l'approbation des zonages d'assainissement des eaux usées, des schémas de distribution d'eau potable et des zonages d'assainissement des eaux pluviales. Ces zonages ont pour objectif de délimiter les zones d'assainissement collectif et non-collectif ainsi que les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols, maîtriser le débit et l'écoulement des eaux pluviales.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion avec la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq avait eu lieu en début d'année où elle a exposé la situation des eaux par zone.

Monsieur Michaël RUBENS demande si cela pourra obliger la commune à payer lors de travaux futurs. Monsieur le Maire indique qu'il pense que non.

Aussi, dans le cadre d'une future enquête publique, il y a nécessité de délibérer afin d'arrêter le projet.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'approuver le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

5) CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS "RESTAURATION SCOLAIRE" - ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il y avait lieu de renouveler le marché concernant la préparation et livraison de repas destinés à la restauration scolaire qui arrivait à son terme. Un appel d'offres a été lancé et 2 offres ont été reçues : Convivio et Api Restauration.

Après ouverture des plis par le Comité technique d'attribution des marchés publics, qui s'est réuni le 23 avril dernier, et application des critères pour le choix du prestataire, il a été retenu l'offre de la société Api Restauration, jugée la plus économiquement avantageuse. Soit un prix de repas de 3,30 € HT (3,48 € TTC) pour Api Restauration contre 3,40 € HT (3,58€) pour Convivio.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est nécessaire de signer un avenant au contrat pour intégrer la cantine intergénérationnelle au nouveau marché.

Il propose donc aux membres du conseil de valider l'offre de la société Api Restauration au prix de 3,58 € TTC et de l'autoriser à signer un avenant au nouveau marché pour la cantine intergénérationnelle au tarif de 4,01 € TTC.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

6) TARIFS D'UN REPAS EN RESTAURATION SCOLAIRE ET D'UN P.A.I. (PRIX DU REPAS ET PERISCOLAIRE MERIDIEN) POUR LA RENTREE 2024-2025

Monsieur le Maire fait part au conseil que le prix d'un repas primaire ou maternel facturé à la commune par Api restauration est de 3,48 € TTC pour cette année. Le coût de revient d'un repas consommé à la cantine est de 9,11€ (repas, fluides et masse salariale). En avril 2023, le prix du repas avait été fixé à 5,40 € dont 1,25 € de périscolaire méridien.

Monsieur Jean Henri BORENTIN exprime à nouveau son désaccord avec une quelconque augmentation tarifaire de la restauration scolaire aux dépens des familles qui peuvent avoir plusieurs enfants à la cantine et celles qui ne pourront pas assumer une nouvelle augmentation.

La majorité des conseillers municipaux sont favorables au maintien du tarif actuel.

Après débat, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de maintenir le prix du repas à la restauration scolaire à 5,40€, d'un P.A.I. à 3,10 € pour l'année scolaire 2024-2025, et de passer le tarif du périscolaire méridien à 1,30 €.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

7) REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2024/2025

Monsieur le Maire informe le conseil que le règlement de fonctionnement de la restauration scolaire a été modifié afin de préciser l'arrêt de la perception des espèces.

Il propose donc aux membres du conseil d'adopter ledit règlement pour l'année scolaire 2024/2025.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

8) TARIF D'UN REPAS POUR LA CANTINE INTERGENERATIONNELLE

Monsieur le Maire indique au conseil que le prix d'un repas adulte facturé par Api restauration sera de 4,01€ TTC, soit 53 centimes de plus qu'un repas enfant. Le prix de revient d'un repas pris par un senior à la cantine sera donc de 9,31 € (repas, fluides, masse salariale).

Après débat, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de fixer le prix d'un repas adulte à 6 €.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

9) REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE INTERGENERATIONNELLE 2024/2025

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que suite à la mise en place de la cantine intergénérationnelle à partir de la rentrée de septembre 2024, il est nécessaire d'en approuver le règlement de fonctionnement.

Il propose donc aux membres du conseil d'adopter ledit règlement.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

10) NOUVELLE DENOMINATION POUR L'ENSEMBLE DE LA SALLE DES FETES ET DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de rendre hommage à Monsieur Eduardo CARREIRA, président du Comité des fêtes de May, pour toutes les animations et la joie qu'il a apporté au village et aux gens pendant de nombreuses années.

En sa mémoire, Monsieur le Maire suggère aux membres du conseil de nommer l'ensemble de la salle du Mille Club et des associations : "Espace Eduardo Carreira".

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

11) ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE RAVALEMENT

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une demande de prime de ravalement a été déposée en mairie par Monsieur ALLEMBACH, habitant de la rue du Chanois.

Il propose donc aux membres du conseil d'accorder une prime de ravalement à Monsieur ALLEMBACH d'un montant de 750 €.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 13 VOIX POUR

Monsieur Philippe ALLEMBACH ne prend pas part au vote

*** INFORMATIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire annonce qu'un second défibrillateur a été installé aux abords du bureau de poste. Une formation sera initiée à 12 personnes pour son utilisation. Il est proposé que cette formation soit proposée à des habitants proche des défibrillateur.
- Monsieur le Maire dit qu'à la demande du président de l'Académie de football du Pays de l'Ourcq, une vérification des installations et principalement des buts a eu lieu. Un contrat triennal a été souscrit avec la société Soléus, spécialisée dans les équipements sportifs, pour une visite annuelle. Il a également été constaté une fuite sur le toit des vestiaires de foot. Il est donc nécessaire de vérifier la toiture et la réparer.
- Monsieur le Maire informe qu'une fuite a été détecté à la maison du Presbytère. La société Matonin va effectuer les travaux pour un montant de 2 220 € TTC.
- Monsieur le Maire fait part de la relance de Madame Virginie GUESDON pour l'étendard de May. 2 devis avaient été réalisés : 624 € pour la remise en état du drapeau actuel et 1 604 € pour la création d'un nouveau drapeau. Il s'interroge sur l'enjeu de cet investissement, à savoir si le port de drapeau lors des cérémonies va se perpétuer avec les générations à venir. Il propose donc de se renseigner sur une potentielle subvention auprès du secrétariat d'état aux Anciens Combattants afin d'en réduire l'impact sur les finances locales.
- Monsieur le Maire et Monsieur François BROCHET ont rencontré les pompiers de Lizy-sur-Ourcq, qui ont fait remonter le manque d'effectif, de moyens et de pompiers volontaires. Monsieur François BROCHET va prendre en charge le logiciel REMOCRA. Celui-ci recense tous les hydrants et leur état de fonctionnement. Les pompiers demandent aux communes d'élaborer un plan de sauvegarde et de désigner un référent incendie et un directeur des opérations de secours en cas d'incendie (souvent le Maire).
- Une rencontre entre Messieurs le Maire, François BROCHET et l'agence routière départementale a eu lieu pour évoquer l'état des routes départementales qui traversent la commune, notamment l'affaissement présent au rond point rue de Crouy, la vitesse des véhicules sur la rue de Crouy et Soissons, et l'apparition de pavés sur la route. Concernant ces routes, l'installation d'écluses pour faire ralentir les véhicules présente des avantages et des inconvénients. Le radar pédagogique peut émettre des données statistiques, le nécessaire va être fait pour les extraire. Pour conserver les ralentisseurs présents sur les hameaux de Vernelle et Marnoue-la-Poterie, il faut les classer en agglomération et donc faire les démarches et installer de nouveaux panneaux.
- Maison des Associations : suite à l'expertise relative à la fuite du toit, un procès verbal a été réalisé par le cabinet. Celui-ci servira aux assurances des diverses parties mais ne peut pas être utilisés pour preuve d'une responsabilité quelle qu'elle soit. Un chiffrage et une proposition de partage des frais entre la société attributaire du marché et son sous-traitant a été transmis par l'assureur.
- Incident sur le pont de Marnoue-la-Poterie : celui-ci avait été réparé à la suite d'un accrochage par un bus, la rambarde a de nouveau été accidenté. Monsieur le Maire va se renseigner auprès de la mairie de Paris pour connaître les prestataires ayant réalisé la balustrade avant la rétrocession.
- Salle des fêtes : les toilettes présentent un défaut d'installation (mauvaise pente) ce qui entraînent des désagréments à chaque forte utilisation. Monsieur le Maire demandera à une société s'occupant des réseaux d'assainissement quelle solution peut être envisagée.

- Lavoir rue des Vaches : Celui-ci a été intégré dans les bâtiments communaux auprès des assurances en cas d'accident. Monsieur le Maire fait part du potentiel du lieu pour le réhabiliter en local.
- Monsieur le Maire remercie Monsieur Michaël RUBENS pour son investissement notamment dans le cadre du remplacement des 2 postes informatiques du secrétariat afin qu'ils soient à niveau ainsi que ses recherches concernant les équipements sportifs.
- Madame Marie-Thérèse RIVIERE informe de l'absence de bitume sur le trottoir dans le virage de la rue de la Fontaine aux Chiens. Monsieur le Maire répond en avoir parlé avec le maître d'œuvre mais le département ne prendra pas en charge ses travaux. Il a été suggéré d'attendre la finalisation du lotissement Flobert pour bénéficier de la présence de l'entreprise de travaux publics à proximité le jour venu.
- Monsieur Michaël RUBENS fait un retour sur les recherches relatives à la mise en place de piste cyclable à l'école et la réhabilitation du city stade. Il fait part de ses rencontres avec les enseignantes de l'école pour recueillir leurs souhaits. Par ailleurs, il expose d'éventuelles pistes de subventions abordées lors d'une rencontre avec les services de la communauté de communes.
- Recrutement d'un agent technique aux espaces verts : un candidat sera reçu pour un entretien samedi. Pôle emploi n'a pas envoyé de candidatures avec un profil correspondant aux besoins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.

Le secrétaire de séance
Jean Henri BORENTIN



Le Maire
Alain FORESTIER

